

Mise en œuvre du carnet sanitaire en MAS et FAM

Dr Mathé
Médecin hygiéniste
EMH HPGM

Contexte réglementaire

La légionellose est une maladie à déclaration obligatoire (article D. 3113-6 du code de la santé publique).

- [Arrêté du 1er février 2010](#) relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
http://www.cclinparisnord.org/ACTU_DIVERS/REGL/arr010210.pdf
- Guide d'information pour les gestionnaires d'établissement recevant du public concernant la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les réseaux d'ECS collectifs
http://www.ars.paca.sante.fr/fileadmin/PACA/Site_Ars_Paca/Sante_publique/Sante_environnement/Legionelle/guide_technique_arrete_1er_fevrier_2010.DOC_ars_paca.pdf
- [Circulaire N°DGS/SD7A/DHOS/E4/DGAS/SD2/2005/493 du 28 octobre 2005](#) relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées
<http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-11/a0110069.htm>
- Arrêté du 30 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail ou des locaux recevant du public
- Circulaire interministérielle DGS/SD7A/DCS/DGUHC/DGE/DPPR n°2007126 du 3 avril 2007 relative à la mise en œuvre de l'arrêté du 30 novembre 2005
- Instruction DGS/EA4/2013/34 du 30 janvier 2013 relative au référentiel d'inspection contrôle de la gestion des risques liés aux légionelles dans les installations d'eau des bâtiments
- [Code de la santé publique : Art L.1321-1 à L.1321-10 : dispositions concernant les eaux potables.](#)
- [Code de la santé publique : Art. R.1321-1 à R.1321-68 et annexes 13-1, 13-2 et 13-3 : les eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles.](#)

Que doit comporter un carnet sanitaire?

article R 1321-23 du Code de la Santé Publique

- les plans de réseaux actualisés,
- la liste des travaux de modification, de rénovation ou d'extension des installations de distribution d'eau,
- les opérations de maintenance et d'entretien réalisés (changements de pommeaux de douches, de robinetterie, purges...)
- les traitements de lutte contre le tartre et la corrosion réalisés,
- les traitements de désinfection réalisés,
- les résultats d'analyses légionelles, potabilité...
- les relevés au minimum mensuels de températures,
- les volumes consommés (eau froide/eau chaude)
- les différentes procédures d'entretien du réseau et de prévention de la légionellose.

Le carnet sanitaire peut être composé de plusieurs classeurs, mais regroupés en un seul lieu.

Qu'est ce que la Légionelle?

Legionella est un bacille intracellulaire Gram négatif. *Legionella pneumophila* sérogruppe 1 (Lp1) est le plus fréquemment retrouvé en pathologie humaine (environ 90 % des cas)

C'est une bactérie hydro tellurique (eau et sols).

Leurs températures optimales de multiplication sont entre 25 et 45 °C.

- **Epidémiologie** : recrudescence saisonnière estivo-automnale.

Fièvre de Pontiac (sd grippal)

Légionellose pulmonaire (maladie à déclaration obligatoire)

Taux d'incidence de 1,9/100 000 habitants. Létalité 11 %. 4 à 5% des cas en lien avec un EMS

- **Réservoirs** :

Réseaux d'eau chaude, surtout dans les collectivités (hôpitaux, hôtels, immeubles)

Systèmes de climatisation « humides » : caissons d'humidification, aérocondenseurs, tours aéro-réfrigérantes.

Autres sources retrouvées : thermes, saunas, bains à remous, machines à glace, brumisateurs, fontaines, respirateurs, nébuliseurs, humidificateurs...

- **Voie de transmission** : Voie aérienne par inhalation (douche++, lavabo, douchettes cuisine...)

La contamination par ingestion d'eau n'est pas démontrée à ce jour, même si elle est discutée chez les malades qui font des fausses-routes

Pas de contamination interhumaine ni de transmission manuportée

Aucune mise en précautions complémentaires d'hygiène ne doit être prescrite pour un patient atteint

Carnet sanitaire: maîtrise de la contamination du réseau

Objectif : Centraliser l'ensemble des informations sur l'installation et assurer la traçabilité de son exploitation pour lutter contre le risque microbiologique et le risque de brulure:

- Contrôle des températures
- Contrôle de la corrosion/tartre
- Contrôle de la circulation de l'eau

Document de support:

http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/fileadmin/RHONE-ALPES/RA/Direc_sante_publique/Protection_Promotion_Sante/Environnement_Sante/Legionelle/201410_DD26_carnet_sanitaire_01.pdf

http://www.ars.nord-pas-de-calais-picardie.sante.fr/fileadmin/NORD-PAS-DE-CALAIS/Qualite_Eau/carnet_sanitaire/ARS-CARNET_SANITAIRE-EAU_A_REEMPLIR.pdf

CARNET SANITAIRE
DE VOTRE INSTALLATION D'EAU



ars
Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais

HÔPITAL
Les Magras

Géré par l'association
agrasantico

Octobre 2014

Connaissance des réseau d'eau

- **Présentation de l'établissement :**

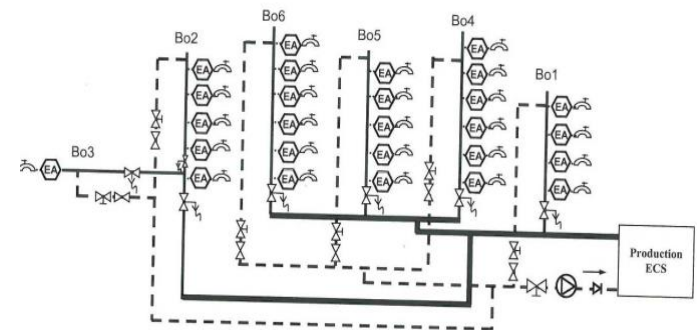
- renseigner les fiches administratives et descriptives
 - Alimentation et protections antipollution
 - Production Réseau : matériau, bouclage, calorifugeage, Manchettes témoins
 - Traitement: adoucisseur, traitement chimique, filmogène
 - Résultats d'audit
- qui fait quoi?
- Définir un comité eau (direction, responsable technique, cadre de santé...)
 - périodicité de réunions d'évaluation du suivi du carnet sanitaire,
 - définit le plan de surveillance du réseau, Points critiques, Echéanciers pour l'amélioration des installations
 - participe à la cellule de crise en cas de non conformité avec définition d'un plan d'action en lien avec l'ARS;
 - Défini un plan de formation du personnel sur le risque légionelle (purges+++)

- **Plan descriptif des Installations +++ :**

Identification des boucles et des zones techniques de maintenance.

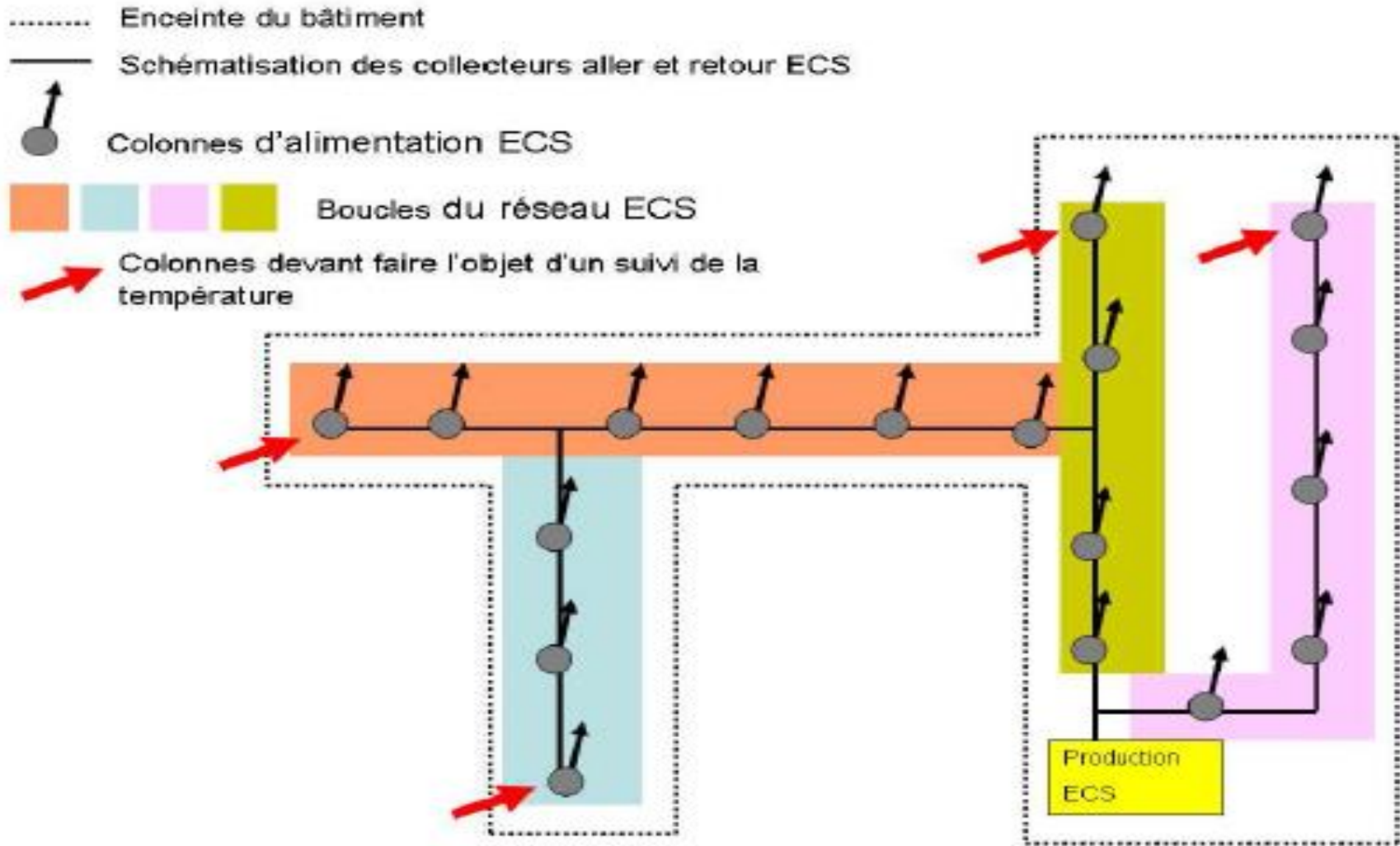
Nécessaire à la définition du

- plan d'échantillonnage,
- Plan de surveillance des température de l'ECS et EF,
- points de purges,
- les zones techniques de maintenance....
- Repérage des zones à risque (bras morts, zones non bouclées...), fontaines, adoucisseurs (chaufferie et cuisine), disconnecteurs, clapets antiretour, vannes...



Plan des réseaux pourquoi ?

Schéma 2 : Exemple de configuration de réseau d'eau chaude sanitaire



Recommandations pour la surveillance de la température de l'eau chaude sanitaire ARS ile de France délégation Val d'Oise

[http://ars.midipyrenees.sante.fr/fileadmin/MIDI-](http://ars.midipyrenees.sante.fr/fileadmin/MIDI-PYRENEES/0_INTERNET_ARS_MIP/VOTRE_SANTE/Votre-environnement/legionelle_surveillance_val_oise.pdf)

[PYRENEES/0_INTERNET_ARS_MIP/VOTRE_SANTE/Votre-environnement/legionelle_surveillance_val_oise.pdf](http://ars.midipyrenees.sante.fr/fileadmin/MIDI-PYRENEES/0_INTERNET_ARS_MIP/VOTRE_SANTE/Votre-environnement/legionelle_surveillance_val_oise.pdf)

Maintenance Production

en général sous
traité à un
prestataire externe

→ tableau de
fréquence des
actions à intégrer
au contrat, et
surveiller la
traçabilité+++à
intégrer au
carnet sanitaire
périodiquement

Opérations de maintenance des stations de production d'eau *



Fréquence indicative des actions d'entretien	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	An	Intervenant		Protocole
						Int.	Ext.	Traçabilité
Chasse basse ballon (en point bas)	1							Outil de traçabilité A
Suivi du traitement Chlore	1							Outil de traçabilité I
Vérification des taux de traitement (hors chlore)		1						Outil de traçabilité B
Vérification de fonctionnement des pompes de circulation		1						Outil de traçabilité B
Rinçage des by-pass		1						Outil de traçabilité B
Mesure des TH			1					Outil de traçabilité F
Vérification de l'état des canalisations : fuites, corrosion extérieure			1					Outil de traçabilité C
Manoeuvre sur les systèmes de sécurité des ballons purges chasses			1					Outil de traçabilité C
Vérification de l'étanchéité des échangeurs			1					Outil de traçabilité C
Relevé des consommations d'eau au niveau des compteurs				1				Outil de traçabilité G
Mesure des températures de l'eau froide (saison)				1				Outil de traçabilité H
Vérification et entretien des dispositifs anti-retour				1				Outil de traçabilité D
Nettoyage et désinfection du bac à saumure de l'adoucisseur					1			Outil de traçabilité D
Vérification de l'équilibrage des colonnes distributrices d'eau chaude					1			Outil de traçabilité E
Etalonnage des thermomètres					1			Outil de traçabilité E
Examen des manchettes témoins					1			Outil de traçabilité E
Vérification des anodes sacrificielles					1			Outil de traçabilité E
Vérification des organes hydrauliques et de sécurité : vanne purge automatique...					1			Outil de traçabilité E
Vidange, nettoyage et désinfection des ballons de stockage					1			Outil de traçabilité E
Détartrage des échangeurs					1			Outil de traçabilité E
Vérification de l'état du ou des compteurs d'eau					1			Outil de traçabilité E
Désinfection et rinçage des résines et des adoucisseurs					1			Outil de traçabilité E

* D'après « Eau des établissements pour Personnes âgées ; Maîtrise des risques sanitaires » - Groupe EAU SANTE- édité par Le L.E.N. MEDICAL.

Maintenance distribution



**très rarement au
contrat du
prestataire
externe :**

- Purges
- Détartrage robinetteries
- Clapets anti-retour
- Disconnecteurs
- Calorifugeage...

Fréquence conseillée des actions d'entretien	Responsable de l'intervention	Semaine	Trimestre	Semestre	An	Intervenant		Protocole
						Int.	Ext.	Traçabilité
Ecoulement des points d'usage		1 à 3 fois/semai ne						Outil de traçabilité A
Contrôle visuel des canalisations : fuite, corrosion extérieure			1					Outil de traçabilité C
Entretien de la robinetterie, pompeaux de douche				1 à 2 fois/ semestre				Outil de traçabilité D
Contrôle visuel des disconnecteurs (fuites)				1				Outil de traçabilité D
Vérification de l'état du calorifugeage				1				Outil de traçabilité D
Contrôle des disconnecteurs par une personne qualifiée					1			Outil de traçabilité E
Contrôle des mitigeurs collectifs					1			Outil de traçabilité E
Contrôle des clapets anti-retour					1			Outil de traçabilité E

* D'après « Eau des établissements pour Personnes âgées ; Maîtrise des risques sanitaires » - Groupe EAU SANTE- édité par Le L.E.N. MEDICAL et Circulaire du 21/12/2010

Traçabilités à intégrer périodiquement au carnet sanitaire

- Outils de traçabilité de la maintenance de la production et distribution
- Entretien de la robinetterie
 - Purges
 - Détartrage brise jets, flexibles et pommeaux de douches (ou changement tous les 6 mois UU)
- traçabilité de la surveillance
 - Températures des différents sites (départ, retour, points d'usage...)
 - Prélèvements légionelles
 - Prélèvements de potabilité à ne pas oublier

Procédures...

http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cclin_arlin/EHPAD/V2013/Points_eloignes_MEF_VDef.doc

- Gestion de la qualité de l'eau(V2015)*
Entretien des fontaines réfrigérantes et des bonbonnes (V2015)*
Cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic de réseau d'eau (V2015)*
Procédure d'entretien de la robinetterie(V2016)* **Nouveau**
Fiches annexes (format word) :
Relevé de TH de l'eau adoucie (V2015)*
Surveillance des températures eau froide (V2015)*
Surveillance des températures eau chaude sanitaire en production (V2015)*
Surveillance des températures eau chaude sanitaire - Points d'usage représentatifs (V2013)
Surveillance des températures eau chaude sanitaire - Points d'usage : éloignés, peu utilisés (V2013)
Surveillance des températures eau chaude sanitaire - Retour de boucle (V2013)
Relevé des compteurs d'eau (V2015)*
Tableau récapitulatif des résultats de prélèvements (V2015)*
Suivi de la désinfection continue : chlore disponible en mg/L (V2015)*
Fiche de signalement ARS : contamination du réseau ECS par *Legionella pneumophila* (V2013)
Description des travaux, rénovations, modifications réalisés (V2015)*
- Procédures CAT en cas de non-conformité des températures, ou de contamination du réseau d'ECS: se référer au guide méthodologique 2014 de gestion du risque lié aux légionelles en EHPAD

Température (arrêté du 30 novembre 2005)

Objectifs cibles :

- Une température supérieure ou égale à 55°C en sortie de production ECS
- Une température supérieure ou égale à 50°C sur le réseau de distribution, y compris au niveau du retour de boucle.

mais la température de l'eau chaude aux points d'usage réservés à la toilette (lavabo, douche, baignoire...) doit aussi être inférieure ou égale à 50°C pour éviter les risques de brûlure.

Fréquence de surveillance :

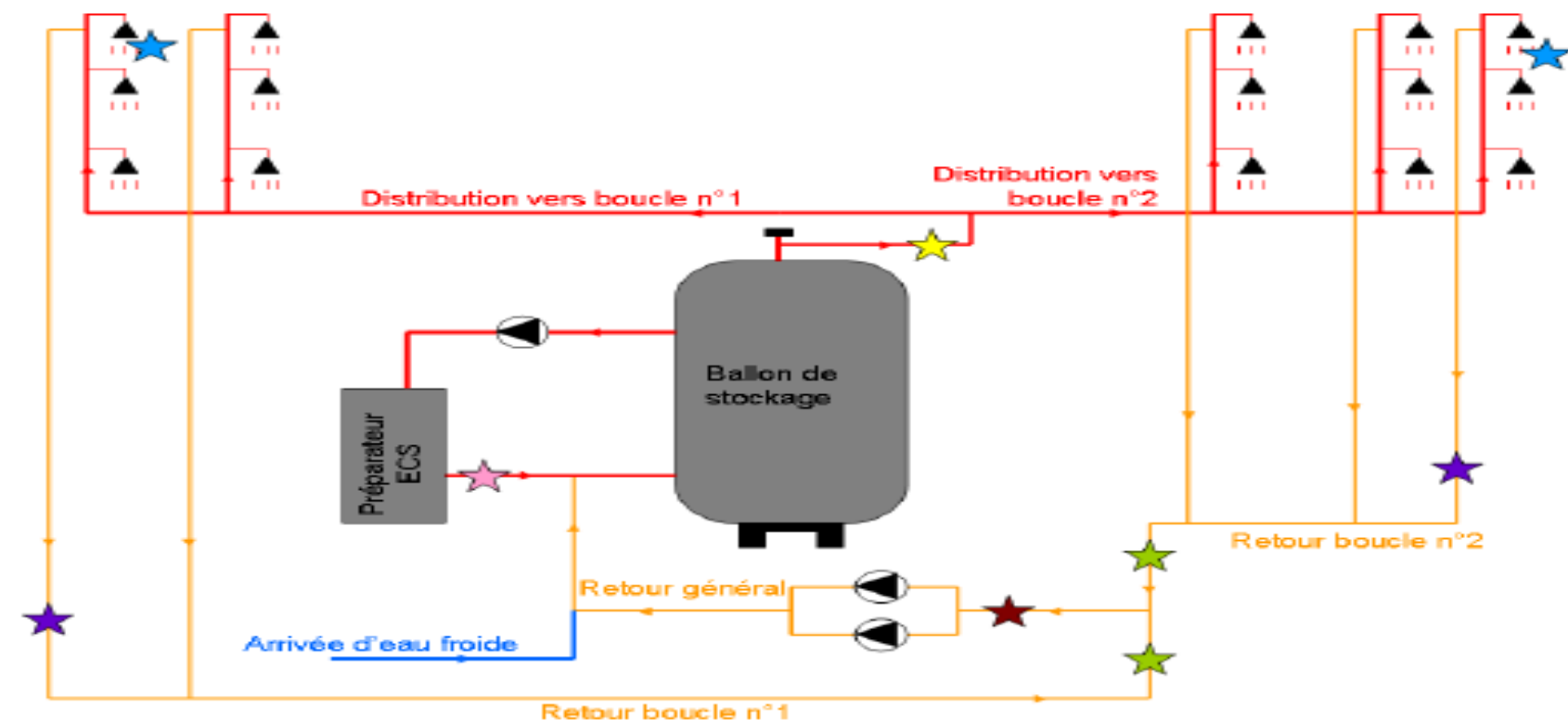
- L'arrêté du 1er février 2010 impose **une fréquence mensuelle** (minimal réglementaire).
- Mais pour maîtriser les températures, il est recommandé d'augmenter la fréquence du suivi réglementaire en procédant à des relevés :
 - quotidiens au niveau de la production d'eau chaude
 - hebdomadaires au niveau des points d'usage (ou sur les colonnes de retour).

Points de surveillance :

- Départ et retour de boucle
- points d'usage représentatifs de la configuration du réseau : au moins un point d'usage doit être choisi pour chacune des boucles du réseau (colonne la plus éloignée de la production ECS).

Où surveiller la température ?

Schéma 3 : Exemple de positionnement des relevés de température en production et en réseau de distribution ECS



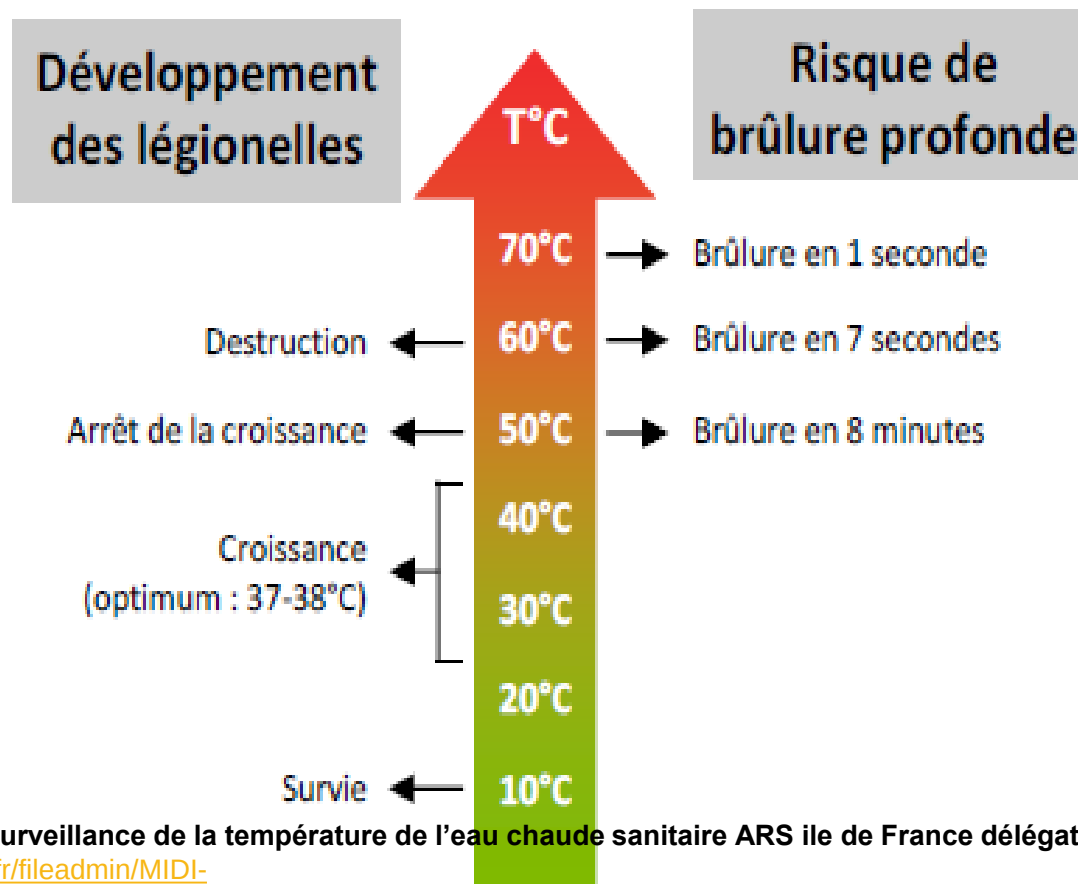
- | | |
|--|--|
| ★ Départ de production : point obligatoire | ★ Sortie préparateur ECS : point facultatif |
| ★ Retour de chaque boucle : points obligatoires (sauf difficulté d'accès) | ★ Retour général : point obligatoire si les conditions d'accès ne permettent pas de relever la température sur chaque retour de boucle |
| ★ Colonnes retour les plus éloignées de la production ECS : à privilégier en remplacement des mesures aux points d'usage | ★ Mesures aux points d'usage des colonnes les plus éloignées de la production ECS : points obligatoires s'il n'est pas possible d'installer des thermomètres sur les colonnes retour |

Recommandations pour la surveillance de la température de l'eau chaude sanitaire ARS ile de France délégation Val d'Oise

http://ars.midipyrenees.sante.fr/fileadmin/MIDI-PYRENEES/0_INTERNET_ARS_MIP/VOTRE_SANTE/votre_environnement/legionelle_surveillance_val_oise.pdf

Maîtrise des températures: attention au risque de brûlure: mitigeurs thermostatiques

Schéma 1 : développement des légionelles et risque de brûlure selon la température



Recommandations pour la surveillance de la température de l'eau chaude sanitaire ARS ile de France délégation Val d'Oise

[http://ars.midipyrenees.sante.fr/fileadmin/MIDI-](http://ars.midipyrenees.sante.fr/fileadmin/MIDI-PYRENEES/0_INTERNET_ARS_MIP/VOTRE_SANTE/Votre_environnement/legionelle_surveillance_val_oise.pdf)

[PYRENEES/0_INTERNET_ARS_MIP/VOTRE_SANTE/Votre_environnement/legionelle_surveillance_val_oise.pdf](http://ars.midipyrenees.sante.fr/fileadmin/MIDI-PYRENEES/0_INTERNET_ARS_MIP/VOTRE_SANTE/Votre_environnement/legionelle_surveillance_val_oise.pdf)

Les prélèvements légionelle

Arrêté du 01 février 2010: laboratoire accrédité COFRAC.

http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cclin_arlin/EHPAD/V2015/gestion_qualite_eau.doc

Plan d'échantillonnage programmé annuel pour chacun des réseaux (production et son circuit) de l'établissement

Points à prélever au 2^{ème} jet

- Retour de boucle
- Fond de ballon
 - dans le dernier ballon si les ballons sont installés en série.
 - dans l'un d'entre eux si les ballons sont installés en parallèle
- Aux points d'usage à risque de l'ECS (éloignés, balnéo, coiffeur, douchette cuisine...)
 - 1 point minimum par boucle si le réseau est bouclé
 - 1 point par antenne si le réseau n'est pas bouclé
 - Les point d'usage collectifs
 - Les points les plus éloignés
- Aux points d'usage à risque de l'EF si la température est supérieure à 20°C.

Et la Balnéo ?

LE CARNET SANITAIRE POUR LA PREVENTION ET LA MAÎTRISE DU RISQUE INFECTIEUX EN HYDRO-BALNEOTHERAPIE V1 octobre 2013

www.rfclin.info Réseau franc-comtois de lutte contre les infections nosocomiales Hôpital Saint-Jacques Besançon

la température des bassins est habituellement comprise entre 32 et 35°C

- Renouvellement de l'eau: 30 litres/jour et par baigneur.
- La durée maximale du cycle de l'eau : 30 minutes pour les petits bassins, jusqu'à 4 heures pour les bassins de profondeur > 1,50 mètre.
- L'apport d'eau neuve au circuit en amont de l'installation de traitement par surverse dans un bac de disconnexion. La couche d'eau superficielle des bassins est éliminée ou reprise en continu pour au moins 50 % des débits de recyclage par un dispositif situé à la surface (piscine à débordement, skimmer).
- Les bassins sont équipés de filtres. Chaque bassin dispose d'un système de désinfection qui lui est propre
- baignoires à hydro-massage : système de désinfection automatique utilisant l'ozone ou un autre produit désinfectant (chlore, ...).
- Le circuit servant à l'hydro-massage doit être désinfecté également.
- Les baignoires récentes ont un cycle intégré de désinfection des circuits et de la cuve.
- Contrôles 2x/j physique et chimique de l'eau

Tableau 1 : valeurs limites des critères physico-chimiques de l'eau selon le type de désinfection

Type de désinfection	Paramètres (teneur en mg/L)	pH
Chloration sans stabilisant	$0,4 \leq \text{Chlore libre actif} \leq 1,4$	6,9-7,7
	Chlore combiné $\leq 0,6$	
Chloration avec stabilisant (acide isocyanurique)	Chlore disponible entre 2 et 4	6,9-7,7
	Acide isocyanurique ≤ 75	
	Chlore combiné $\leq 0,6$	
Ozone	$\geq 0,4$ pendant au moins 4 minutes avant désozonisation	Selon le désinfectant complémentaire

Objectifs cibles Balnéo

Contrôle mensuel bactériologique standard, et annuel pour la légionnelle /eau de piscine et douches

Tableau 2 : paramètres microbiologiques proposés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau des piscines collectives (4, 6)

Paramètres microbiologiques	Valeurs cibles
Bactéries aérobies revivifiables à 37°C	< 100 UFC/mL
Coliformes totaux	<10 UFC/100 mL
Coliformes fécaux	Absence dans 100 mL
<i>Escherichia coli</i>	Absence dans 100 mL
Staphylocoques pathogènes	Absence dans 100 mL
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	Absence dans 100 mL
<i>Entérocoques fécaux</i>	Absence*

* valeur fixée de manière expérimentale

Remarque : la recherche de *Legionella pneumophila* est effectuée pour :

- ▶ les douches : niveau cible <1000 UFC/L.
- ▶ les douches à jets et les bains à remous : en dessous du seuil de détection.

Et l'eau froide ?

La contamination Légionelle du réseau d'EF est possible lorsque la température $>20^{\circ}\text{C}$ surtout si $>25^{\circ}\text{C}$

Si l'eau froide dépasse 25°C dès l'arrivée au compteur, notamment l'été, informer le fournisseur d'eau afin d'étudier des solutions pour prévenir le risque légionelles :

- chloration additionnelle par exemple.

Si la température s'élève au sein de l'établissement, plusieurs pistes sont à explorer :

- Amélioration du calorifugeage des canalisations d'eau froide
- Mise en place / vérification des clapets antiretour fonctionnels pour empêcher le passage de l'eau chaude dans l'eau froide : problème d'étanchéité entre les réseaux d'EF et d'ECS
- Purges régulières des bras morts : le réseau d'eau froide est non bouclé et, sans circulation, la
- température de l'eau froide peut augmenter rapidement
- Déplacement éventuel des canalisations en cas de mauvaise architecture du réseau ...
- Guide HCSP : analyse sur l'eau froide recommandée devant chaque cas de légionellose en ETS ou EHPAD (page 40)

→ Faire un prélèvement sur l'arrivée de l'eau froide, et les points les plus éloignés et Ne pas oublier les fontaines: risque possible par trouble de déglutition

- Fiche 3 circulaire 2002 : Recherche légionelles préconisée si température $>20^{\circ}\text{C}$

Et la potabilité ?

l'eau pour soins standards ?

articles R.1321-1 à R.1321-5, du code de la santé publique,
guide technique de l'eau dans les établissements de santé 2005

→ **prélèvements en cuisine et sur les fontaines ainsi que sur l'arrivée de l'eau.**

→ **Douches les plus éloignées pour les soins standards si possibles**

Indicateurs microbiologiques		
Indicateurs	Niveau cible	Fréquence
Flore aérobie revivable à 22°C et à 36°C	Pas de variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle à l'entrée	1 contrôle/100 lits et par an, avec un minimum de 4 contrôles/an
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	< 1 UFC / 100 ml	Trimestrielle
Coliformes totaux	< 1 UFC / 100 ml	Trimestrielle

Les paramètres microbiologiques retenus pour l'eau pour soins standards sont les suivants :

	Niveau cible
Flore aérobie revivable à 22°C	≤ 100 UFC / ml
Flore aérobie revivable à 36°C	≤ 10 UFC / ml
Coliformes totaux *	< 1 UFC / 100 ml
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	< 1 UFC / 100 ml

* En présence de coliformes totaux, il est nécessaire de rechercher *Escherichia coli*.

• Consignes d'intervention en cas de résultats anormaux

Devant des résultats anormaux (variation dans un rapport de 10 par rapport au niveau cible pour la flore aérobie) et dès la présence d'un coliforme ou d'un *Pseudomonas aeruginosa*, il est nécessaire de vérifier les conditions d'analyse, de répéter les analyses et d'intervenir en cas de confirmation de ces résultats anormaux.

L'évaluation ?

Autoévaluation du GREPHH Audit CCLIN Sud Ouest



II-5 GESTION DE LA QUALITE DE L'EAU

II-5.1 Eau chaude sanitaire et risque légionelle

Critères	oui	non	NA	score
Un contrôle annuel visant le dénombrement des légionelles est réalisé dans l'établissement	☐	☐		1-0
Le laboratoire sollicité est accrédité légionelles (méthode NF T 90-431)	☐	☐		
Le contrôle comporte au moins cinq points de prélèvement	☐	☐		1-0
En cas de dysfonctionnement, vous avez une CAT qui prévoit les points suivants :				
▪ une information vers le directeur et l'instance de prévention du risque infectieux est systématique	☐	☐	☐	1-0
▪ des mesures correctives	☐	☐	☐	1-0
▪ une vérification de la normalisation des analyses	☐	☐	☐	1-0
▪ une sécurisation des points d'usage par la mise en place de filtration terminale sur douche et/ou robinet (solution transitoire)	☐	☐	☐	1-0
Le carnet sanitaire portant sur la gestion de la qualité de l'eau est en place	☐	☐		1-0
Il contient les éléments suivants :				
▪ la cartographie actualisée du réseau	☐	☐		1-0
▪ le suivi des températures	☐	☐		1-0
▪ la liste des travaux en cours	☐	☐		1-0
▪ les opérations de maintenance sur le réseau	☐	☐		1-0
▪ les traitements contre le tarbre	☐	☐	☐	1-0
▪ les traitements de désinfection de la robinetterie	☐	☐	☐	1-0
▪ les résultats d'analyses	☐	☐		1-0
▪ la mise à disposition de la réglementation en vigueur	☐	☐		1-0
▪ la traçabilité 1 fois par semaine au minimum de la purge des points d'usage inutilisés (eau chaude et froide)	☐	☐		1-0
▪ le relevé de consommation eau chaude et eau froide (relevé des compteurs)	☐	☐		1-0
▪ l'expertise technique et sanitaire portant sur le réseau par un organisme spécialisé	☐	☐		
Vous avez à disposition une conduite à tenir devant une légionellose pulmonaire :				
▪ pour la prise en charge de l'usager et/ou du personnel	☐	☐		1-0
▪ pour les actions à mener concernant le réseau d'eau dans l'établissement	☐	☐		1-0
▪ pour la déclaration obligatoire (DO) d'une légionellose d'un usager et/ou du personnel	☐	☐		1-0
▪ pour informer les intervenants extérieurs et visiteurs	☐	☐		1-0



EVALUATION DE LA GESTION DU RISQUE LIE AUX LEGIONELLES EN EHPAD



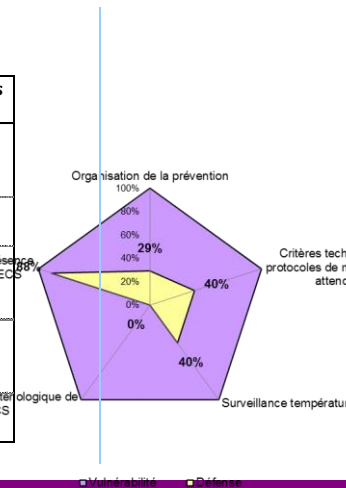
http://www.cclin-sudouest.com/wp-content/uploads/2015/04/manuel_eval_risque_legionellese_EHPAD_14042011.pdf

Outil Excell disponible sur

<http://www.cclin-sudouest.com/accueil/attachment/legionelle/>

➤ Scores totaux par chapitre

Chapitres	Nombre de points obtenus	Nombre de points attendus	% d'objectifs atteints
I - Organisation de la prévention du risque lié aux légionelles	7	24	29,2
II - Critères techniques et protocoles attendus	14	35	40,0
III - Surveillances - des températures - bactériologique	4	25	16,0
IV - Protocoles de CAT en cas de présence de <i>Legionella pneumophila</i>	15	17	88,2
V - Surveillance des autres installations à risque	0	1	0,0



Bon courage

